



## LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES POLE ORGANISATION-EMPLOI-COMPETENCES

VOUS INFORME

### **AVIS DE VACANCE DE POSTE** **Direction de la Santé et des PMI**

**Coordinateur.trice de l'atelier santé ville et du contrat local de santé (h/f)**  
**Réf : 19-013**

L'Atelier Santé Ville (ASV) met en œuvre une démarche de promotion de la santé de façon globale et transversale. Il se situe à l'interface des politiques de santé et de la politique de la ville. La mise en place du Contrat Local de Santé (CLS) est animée par la coordinatrice ASV. Elle impulse la démarche du CLS. La coordinatrice traite en lien avec l'ensemble des partenaires et des porteurs de projets de promotion de la santé. L'ASV participe à la réduction des inégalités territoriales de santé.

Sous l'autorité du médecin directeur de la santé, petite enfance et PMI, la.le coordinatrice.teur ASV/CLS est chargé(e) de :

#### **MISSIONS**

❖ Activités régulières :

Dans ce cadre, la. le coordinatrice.teur a pour missions :

- d'animer, coordonner et évaluer de façon transversale l'Atelier Santé Ville et de coordonner le CLS par une démarche participative ;
  - d'assurer la coordination des acteurs locaux dans le respect du Plan Local de Santé ;
  - d'alimenter en continu le diagnostic local sur les questions de santé ;
  - d'identifier et mobiliser les acteurs locaux et/ou les experts pertinents en matière de santé. La. le coordinatrice.teur s'attache à associer à l'ASV les habitants, les structures sociales et éducatives du territoire, le personnel soignant et médical (libéral et public) ;
  - d'animer des groupe de travail spécifiques sur les thématiques de santé ;
  - de concevoir avec les habitants et les professionnels des actions de santé publique à partir des besoins repérés
  - de coordonner la mise en œuvre des actions sur le territoire en politique de la ville à destination des différents publics prioritaires ;
  - de développer la communication autour de l'Atelier Santé Ville et des actions mises en place ;
  - de rendre compte aux instances de pilotage ;
  - de rechercher les financements nécessaires ;
  - d'apporter un soutien méthodologique aux partenaires dans la mise en place d'actions ;
  - de développer l'expertise et évaluer les actions mises en œuvre en vue de leur capitalisation ;
  - de produire un bilan d'activité en fin d'année civile
- ❖ Activités occasionnelles
- de représenter la ville lors des réunions, colloques, etc.



## LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES POLE ORGANISATION-EMPLOI-COMPETENCES

VOUS INFORME

### PROFIL

- Bac + 4/5 – secteur santé publique (DESS – DEA – master, type géographe de la santé, ingénieur sanitaire et social, santé publique et développement local)
- Connaissances des cadres politiques et institutionnels dans lesquels s'inscrit la démarche ASV au sein de la politique de la ville
- Maîtrise des techniques de conduites de projets
- Maîtrise des techniques d'animation de réseau
- Capacités à repérer et faire participer les ressources mobilisables sur un territoire
- Connaissances sur les processus et facteurs de situation d'exclusion
- Maîtrise de l'outil informatique

### QUALITES REQUISES

- Sens du service public.
- Aptitude à l'animation de réseau et à la médiation
- Capacité d'adaptation et de travail en équipe
- Qualité d'écoute et de dialogue
- Autonomie et sens de l'organisation de travail
- Esprit d'initiative – rigueur – disponibilité et dynamisme.

### CADRE STATUTAIRE

Attaché territorial catégorie A

Merci d'adresser votre candidature avant le **1er/03/2019** à :

Monsieur le Maire  
[service.recrutement@ville-bagnolet.fr](mailto:service.recrutement@ville-bagnolet.fr)